EN CAS D'URGENCE

- Soustraire la personne du froid.
- La couvrir pour la réchauffer (couverture isothermique).
- Donner des boissons chaudes non alcoolisées.
- Contacter le 15 (SAMU) pour un avis médical.

Plus d'informations sur notre site Internet !

Nos équipes vous accompagnent ! N'hésitez pas à les contacter pour des conseils personnalisés.

02 41 47 92 92
https://smia.sante-travail.net
25 rue Carl Linné, 49000 Angers

6 octobre 2026 - COM_PRA_020_003

Qualipole CERTIFICATION — Le SMIA est certifié niveau 3 du référentiel AFNOR SPEC 2217 délivré par l'organisme QUALIPOLE.

présanse PRÉVENTION ET SANTÉ AU TRAVAIL PAYS DE LA LOIRE — En Pays de la Loire, des services de prévention et de santé au travail en proximité des entreprises. presanse-paysdelaloire.fr

SMIA prévention & santé au travail



TRAVAIL AU FROID

La vigilance s'impose

En milieu professionnel, de nombreuses situations d'exposition au froid sont rencontrées et peuvent engendrer des risques plus ou moins graves. Les situations d'exposition au froid le plus souvent rencontrées concernent : le travail dans un local ouvert ou non et le travail à l'extérieur.

CONSEILLER ACCOMPAGNER PRÉVENIR

RISQUES ET EFFETS

Risques d'accidents :

- Glissade, chute et accident de la route en rapport avec les intempéries et au froid (verglas, neige...).
- Tout type d'accident lié à une diminution de la dextérité (lâchage d'outils, coupure...).

Effets sur la santé :

- Hypothermie à différents stades (troubles de la vigilance, disparition des frissons, coma...).
- Refroidissement des extrémités (picotements, engourdissement...).
- Aggravation de pathologies : cardiaques, respiratoires, rhumatologiques, troubles musculosquelettiques (TMS).
- Atteintes cutanées (gerçures, couperoses, engelures, gelures...).

Le travail au froid n'a pas de définition réglementaire. Néanmoins, on peut considérer qu'une température inférieure à 10°C entraîne des risques pour l'organisme. Le froid demande au corps de faire des efforts supplémentaires sans que l'on en ait conscience.

Une vigilance particulière est recommandée en dessous de 5°C.

+ 2 à 12°C	Stockage, préparation et transport de produits frais.
-10 à 0°C	Moyenne en janvier en Europe.
-28°C	Stockage des produits congelés.
-40°C	Moyenne au pôle Sud.
-55°C	Stockage des poissons congelés.
-90°C	Extrême relevé au pôle Sud.

© photos par Adobe Stock

PERSONNES CONCERNÉES

- Les salariés travaillant au froid de façon régulière ou permanente (entrepôt frigorifique, agroalimentaire, entretien et installation de chambre froide, climatisation...).
- Les salariés soumis aux conditions climatiques extérieures en saison hivernale (BTP, transport logistique, vente sur les marchés...).



PRÉVENTION ET CONSEILS

- Organiser des temps de pause et de récupération adaptés.
- Diminuer ou supprimer les courants d'air.
- Si possible isoler et chauffer les locaux, à défaut pauses fréquentes dans des locaux chauffés avec mise à disposition de boissons chaudes.
- Signaler les zones de froid.
- Se tenir informé des bulletins météorologiques.
- Respecter les consignes de sécurité (notamment pour les travailleurs isolés).
- Mettre des gants isolants, chaussures ou bottes de sécurité isolantes.
- Porter des vêtements chauds en quantité suffisante (3 couches de vêtements isolants), bonnet, éviter le coton.
- Utiliser des outils à manche isolant.